

# Journal du Lot 30<sup>c</sup>

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT  
Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

### Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes	18 fr. 50	28 fr.	46 fr.
Autres départements	20 fr.	30 fr.	48 fr.

TÉLÉPHONE 31      COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE  
Les abonnements se paient d'avance  
Joindre 1 franc à chaque demande de changement d'adresse

### Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS  
A. COUESLANT, Directeur  
Rédacteurs : Emile LAPORTE, Louis BONNET, Paul GARNAL  
Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

### Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES	1 fr. 90
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace)	2 fr. 25
RÉCLAMES 3 <sup>e</sup> page ( — d° — )	3 fr. 50
» 2 <sup>e</sup> page ( — d° — )	6 fr. »

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

## Hommage étranger

Aujourd'hui, les échanges intellectuels sont aussi rares et aussi difficiles que les autres. Les restrictions s'étendent à tout et l'on dirait qu'entre les pays un blocus arrêté aux frontières les idées comme il arrête les marchandises.

Dans le clair-obscur qui s'est fait autour des esprits, il ne nous vient que des leurs troubles et incertains sur ce qu'on dit et ce qu'on pense à l'étranger. Nous savons à peine les jugements qu'on porte sur nous. Est-on injuste ou compréhensif ? Est-on sévère ou bienveillant ? Sait-on surtout faire la différence entre notre grand pays tel qu'en lui-même il est toujours resté et les gouvernements indignes qui l'ont livré à l'invasion ?... La France n'a pas mérité d'être confondue dans la même condamnation que ces malfaiteurs.

À la radio, parfois, on nous communique des extraits de la presse étrangère. Mais ce n'est pas la même chose d'entendre ce que d'autres vous lisent et de lire soi-même avec ses propres yeux. Ce n'est pas la même chose de recevoir tout fait le choix qu'une voix lointaine vous transmet ou de le faire librement suivant son goût et par un travail personnel de son esprit !

Voilà justement quel est en tous temps le grand défaut, le vice essentiel de la radio. Elle incline à la paresse et à l'opinion en série. Elle dispense de tout travail ses « écouters » qui n'ont besoin que d'avoir de grandes oreilles. Quand elle n'est pas maniée par des filous, des menteurs et des escrocs comme nos anciens gouvernants qui ne s'en sont servis que pour tromper le pays, la radio est un excellent moyen d'information. Mais ces informations ne peuvent être qu'un aliment sur lequel il faut que s'exerce notre intelligence !

Nous voudrions pourtant bien savoir les réactions que provoquent à l'étranger les événements de chez nous ! De savoir comment ils sont jugés cela nous aiderait à confirmer ou à rectifier nos propres jugements ! On n'est jamais bien sûr de se faire de soi-même une image ressemblante.

Nos bons amis suisses, restés fidèles dans le malheur et à qui nous ne serons jamais assez reconnaissants d'être si secourables et si fraternels aux prisonniers français internés chez eux, nos bons amis suisses ont une presse fière et indépendante qui est un excellent thermomètre de l'opinion étrangère. Si amicale qu'elle nous fut et justement parce qu'elle était amicale, elle nous disait la vérité. Sévère à nos erreurs et à nos fautes, elle nous a souvent avertis des périls auxquels nous nous exposions !... Nous ne l'avons pas assez écoutée.

Entendons-la maintenant. Cette fois son appréciation nous fera plaisir. Voici des commentaires d'un grand journal suisse, de langue allemande, la Nouvelle Gazette de Zurich. Après avoir parlé des voyages du Maréchal Pétain comme d'un événement politique de premier ordre et dit que la France avait trouvé en lui son ancre de salut, après avoir rappelé le chaos où nous nous débattons en juin, notre confrère suisse ajoute :

« Les Français ont généralement peu de respect pour l'autorité. Dans le doute, ils pensent le pire de leurs politiciens. Mais ils sentent que le Maréchal signifie autre chose. Son âge, son désintéressement et les services qu'il a rendus à la Patrie l'élevaient au-dessus du doute. Si enveloppée de secret que soit naturellement pour le public en général la politique du gouvernement, on sait que le Maréchal n'admettra rien qui blesse l'honneur de la France et que, si des sacrifices sont demandés au pays, c'est qu'ils sont inévitables. En dernier ressort, c'est sur cette conviction que repose son autorité. Le peuple l'a reconnue. »

Notre confrère salue en Pétain celui qui a sauvé l'unité de la Nation. Sans lui, si le gouvernement était parti pour l'Afrique du Nord, on aurait vu la formation d'un contre-gouvernement dans la Métropole et la rupture française, eût été complète. « C'est grâce à cette unité conservée », conclut le journal suisse, « que la chute n'a pas été plus profonde encore ! »

C'est vrai que les Français avaient le défaut de ne pas respecter l'autorité ! Mais ils avaient cette excuse qu'elle n'était pas respectable ! Et s'ils ont reconnu aujourd'hui celle du Maréchal Pétain, c'est qu'elle l'est au plus haut degré.

Emile LAPORTE.

## Nos Echos

### Appel aux cadurciens !

Les cadurciens n'auront pas le sans émotion cet appel qui leur était fait dans nos colonnes en faveur des militaires qui tiennent actuellement garnison dans notre ville.

Jeunes gens presque tous de la zone occupée, sans nouvelles de leurs familles et de leur pays, vivant dans une sorte d'isolement moral et qui ne peuvent même pas aller en permission, on n'a pas de peine à imaginer les drames pathétiques qui doivent se jouer dans ces cœurs de vingt ans !

Presque tous ont combattu, ils ont combattu courageusement, et ce n'est pas leur faute si notre pays a été vaincu. Comme leurs anciens de 1914-1918, ils méritent la victoire. A la tristesse de la défaite, plus grande encore pour eux qui ont lutté, ne doit pas venir s'ajouter l'injustice d'une indifférence de compatriotes qu'ils ont défendus de leur mieux et auxquels ils ont au moins épargné les misères de l'occupation.

Ce qu'il faut faire pour eux ?

Oh ! c'est assez difficile à définir, mais c'est très facile à faire. Se montrer sympathiques dans les rapports que vous avez avec eux ! Qu'ils sentent autour d'eux une bonne atmosphère d'amitié cordiale, d'amitié française ! Ils sont nos compatriotes et dont la peine plus grande que la nôtre peut être atténuée par la bienveillance fraternelle de notre accueil.

Dans le même esprit, nous avons aussi publié l'appel du colonel de Brauer, commandant militaire du Lot. Il vous signalait que beaucoup de ces jeunes gens auront pour la Noël et le Jour de l'An des permissions de douze jours qu'ils ne pourront pas aller passer en famille.

N'oubliez pas, vous tous qui pouvez recevoir chez vous pour cette période un de ces jeunes gens, de le signaler au colonel de Brauer. Il vous l'enverra pourvu d'un viatique raisonnable et vous sera reconnaissant d'offrir l'accueil de votre foyer familial à quelqu'un de ceux qui n'en ont plus.

### Au théâtre.

Nous avons eu dimanche deux bonnes représentations du *Cid*. Nous n'allons pas nous donner le ridicule de découvrir ce chef-d'œuvre. Mais nous pouvons bien dire que l'héroïsme cornélien qui sonne en vers d'airain et qui enthousiasma tant de cœurs français prend dans ces tristes temps comme un renouveau de force et de fierté. Après trois siècles le vieux poète donne encore des leçons aux lointains descendants d'une race qui a contribué à illustrer de son génie.

Son œuvre et ses excellents interprètes reçurent un accueil chaleureux du public accouru malgré les mauvais temps. Mais, bon Dieu, quelles mauvaises habitudes on a dans notre théâtre de Cahors d'arriver quand le rideau est levé et comme certains voisins sont aussi gênants que peu gênés avec leurs réflexions et leurs commentaires qu'ils pourraient bien garder pour le temps des entr'actes !

## INFORMATIONS

### Répression des menées communistes

À la suite d'une enquête menée conjointement par la 8<sup>e</sup> brigade de police mobile et par la police spéciale, les enquêteurs ont procédé à l'arrestation de quarante individus inculpés de propagande communiste et de reconstitution de parti dissous.

Trente-neuf de ces individus ont été dirigés sur des camps d'internement administratif. Un d'entre eux a été incarcéré. L'enquête continue.

### Agression siamoise contre le Laos

On mande de Hanoï que l'aviation thaïlandaise s'est livrée sans provocation à un nouvel acte d'agression en territoire indochinois. Le 8 décembre, en fin de journée, trois appareils siamois ont, en effet, bombardé le chef-lieu du protectorat laotien, Vientiane, agglomération située sur la rive gauche du Mékong, à proximité de la frontière. Une dizaine de bombes ont été jetées, sans qu'on puisse connaître les dégâts causés aux personnes et aux biens par cette attaque injustifiée.

### Déchu de la nationalité française

Le Journal Officiel publie les décrets aux termes desquels sont déchus de la nationalité française, les généraux Caumont et Le Gentilhomme, le colonel de Larminat, M. de Gaulle, MM. Antoine et Lapie.

### La mort de M. Chiappe

On annonce à Vichy, que le gouvernement français a élevé, auprès du gouvernement anglais, une protestation contre l'assassinat, par des avions de chasse anglais, de M. Chiappe.

### La guerre italo-grecque

Le correspondant de la *Politika* sur la frontière grecque mande à son journal que les batailles qui se déroulent sur le front nord-ouest sont de plus en plus sévères.

Depuis 48 heures, les troupes grecques lancent continuellement des attaques sur tous les points stratégiques qui commandent les routes conduisant vers Elbassan. Elles ont lancé cinq vagues d'assaut successives pour la possession du village de Kvrchina, mais ont été repoussées par les Italiens.

De sévères combats se déroulent également pour la possession de la hauteur de Sanja.

### La guerre anglo-italienne

Le territoire occupé par les troupes italiennes en Égypte va de la mer jusqu'à environ 50 kilomètres en profondeur, déclarent les milieux militaires londoniens. À l'intérieur de ce territoire, les Italiens ont établi un certain nombre de camps fortifiés munis d'une organisation de D.C.A. protégés par des réseaux anti-tanks. Ce sont deux de ces camps que les troupes anglaises viennent d'attaquer.

### Pas de troubles en Italie

On dément officiellement à Rome les bruits répandus à Pétranger selon lesquels des troubles auraient éclaté à Milan, à Florence et à Trieste, causant des morts et des blessés.

Ces rumeurs sont des inventions ridicules. Un calme complet règne en Italie, dont la population vaque paisiblement à ses occupations, comme de coutume.

## Une simple histoire

Il y avait à Marseille un sujet persan, ou plus exactement iranien (puisque la Perse s'appelle à présent l'Iran) qui vivait d'expéditions autrement dit d'« affaires », achetant aujourd'hui du vin moussoux, demain des noisettes, après-demain des figes sèches ou du « shewing gum ».

Dernièrement, on lui signalait un lot de plusieurs millions de boîtes de lait condensé. Il le prit séance tenante à 0 fr. 80 centimes le kilo, ce qui mettait le prix de la boîte de 400 grammes à 35 centimes environ.

Lorsque notre Persan alla prendre livraison de sa marchandise en douane on l'informa que ce lait condensé ne devrait pas être vendu pour la consommation. Il s'étonna.

— Pourquoi pas ?  
— Parce que ce lait a été mis en boîte voici trois ans et que cela est trop ancien. Il faut vous engager à dénaturer ce lait et à le vendre pour la nourriture du bétail.

— Entendu.  
— Tenez, signez-nous cet engagement.  
Le brocanteur signa tout ce qu'on voulait.

### LA REORGANISATION DES MUNICIPALITÉS

Le Journal Officiel publie ce matin une loi portant réorganisation des corps municipaux :

Dans les communes de 2.000 habitants, les conseillers municipaux, maire et adjoint continueront d'être élus comme par le passé.

Dans les communes plus importantes, de 2.001 à 50.000 habitants, les conseillers municipaux seront désignés par le Préfet.

Au-dessus de 50.000 habitants, ils seront désignés par le Ministre de l'Intérieur.

Dans les communes de 2.001 à 10.000 habitants, les maires et adjoints seront désignés par le Préfet.

Au-dessus de 10.000 habitants, ils seront désignés par le Ministre de l'Intérieur.

Les femmes âgées de 25 ans pourront être nommées conseillers municipaux.

### Une déclaration du Chancelier Hitler

Le Chancelier Hitler parlant aux ouvriers d'une usine d'armement, a déclaré que l'Allemagne se trouve en ce moment dans un conflit qui s'affronte. « C'est l'Allemagne, a-t-il dit, qui fixera l'heure de l'assaut final. »

Et le Chancelier a conclu ainsi : « Une défaite allemande est inconcevable, aussi bien du point de vue économique que du point de vue militaire. Quoi qu'il arrive, l'Allemagne sortira victorieuse de la lutte. Je ne suis pas l'homme des demi-mesures. La lutte voulue par l'Angleterre sera poursuivie jusqu'au bout. »

### M. Emile Buré serait interné dans un asile d'aliénés

Selon une dépêche de New-York diffusée par la radio allemande, M. Emile Buré, ex-directeur de l'Ordre, récemment déchu de la nationalité française et dont les biens ont été confisqués, vient d'être interné aux États-Unis dans un asile d'aliénés.

### Des pièces de 5, 10 et 20 francs à l'effigie du Maréchal

Le Journal Officiel publie un arrêté déterminant les conditions de concours ouvert pour la gravure de coins de pièces de 10 et de 20 francs à l'effigie du maréchal Pétain, ainsi qu'un arrêté chargeant M. Lucien Bazor, graveur, d'établir le modèle de la nouvelle pièce de 5 francs pesant 4 grammes à l'effigie du maréchal Pétain.

Tous les graveurs français sont appelés à participer à ce concours.

### EN PEU DE MOTS...

— M. Ernest Wetter, de Zurich, a été élu président de la Confédération helvétique pour 1941 par 176 voix sur 193 votants. M. Philippe Etter, chef du département de l'Intérieur, a été élu vice-président du Conseil Fédéral.

— Le général de brigade Séraut est nommé directeur de la défense passive au secrétariat d'Etat à la guerre.

— Le rationnement du pain a été introduit à Gibraltar. Les habitants devront s'inscrire dans les boulangeries.

— Un manœuvre vient d'être arrêté par la police de Lille, Père de 10 enfants, il en avait fait mourir sept faute de soins.

## Chronique du Lot

### Les subventions aux jardins ouvriers

Il faudrait pouvoir noter au jour le jour et commenter, à mesure qu'elles sont prises, les réformes gouvernementales, pour imprégner l'esprit public de cette conviction que le gouvernement Pétain poursuit de tout son effort l'œuvre de restauration nationale qu'il a promis d'entreprendre. Qu'il ne se préoccupe pas seulement des grandes questions d'ensemble, mais aussi que son attention s'attache aux détails de la vie quotidienne par quoi peuvent être allégées les souffrances individuelles et préparées des améliorations pratiques.

Ainsi pour celle qui a paru l'autre jour au Journal Officiel et qui institue une subvention de 150 francs au profit des ouvriers cultivant eux-mêmes un jardin de plus de 200 mètres carrés.

Cette mesure n'est pas seulement la preuve matérielle de l'intérêt que le gouvernement porte à cette œuvre sociale d'encouragement et, étant donné les difficultés d'ordre alimentaire que nous savons et qui peuvent se prolonger longtemps, elle aura sans nul doute pour effet d'accroître d'une façon intéressante la production des légumes. D'autre part, au moment où le retour à la terre est devenu une impérieuse nécessité, elle redonnera le goût de la culture à de nombreux Français. Enfin, au point de vue social, elle ne pourra avoir que d'heureux effets.

L'organisation de l'ordre nouveau sera le résultat de mesures de détail, comme celle-là, prises dans l'esprit des grands principes directeurs de la politique générale.

### ENTRAÏDE AUX JEUNES

Le secrétaire général à la Jeunesse nous communique :

« Jeunes de Lorraine qui avez enduré une dure épreuve... »

« Jeunes de la France non occupée, l'Entr'aide Nationale aux Jeunes vient vers vous pour vous aider, pour vous faire connaître ce qu'est la France. »

« Vous qui avez quitté vos foyers pour ne garder que votre amour pour la France, venez servir et connaître la France. »

« Nous vous redonnerons le sens de la vie. »

« Nous vous apprendrons et donnerons un métier. »

« Nous saurons être vos frères. »

« Vous trouverez les joies du sport et du travail au grand air. »

« Venez, vous qui souffrez, nous vous attendons, nous saurons vous être utiles. »

Entr'aide Nationale aux Jeunes, Maison de l'Agriculture à Cahors.

### AUX RÉFUGIÉS LORRAINS

Les jeunes réfugiés Lorrains désireux de trouver une situation en Afrique du Nord sont priés de faire connaître à la Préfecture du Lot (Service des Réfugiés) leurs noms, prénoms, titres, intentions d'avenir, etc... Des imprimés spéciaux sont mis à leur disposition par le Service des Réfugiés pour l'établissement de ces demandes.

### PRIX DES POULETS LAPINS ET DINDONS

M. le Préfet vient de prendre un arrêté qui fixe ainsi qu'il suit les prix maxima des poulets, dindons et lapins pour l'ensemble du département.

Poulets vivants : Dans les localités de plus de 2.000 habitants : Petits (de 1.000 à 1.450 grammes), 25 fr. le kilo ; moyens (de 1.450 à 1.700 grammes), 23 fr. ; gros (de 1.700 grammes et au-dessus), 21 fr. (dans les localités au-dessous de 2.000 habitants : Petits, 24 fr. ; moyens, 22 fr. ; gros, 20 fr.)

Poulets, poids mort et vidés : Petits (de 800 à 1.200 grammes), 35 fr. 50 ; moyens (de 1.250 à 1.500 grammes), 33 fr. ; gros, 31 fr.

Dindons vivants, au kilo, 15 fr. 50 ; dindons vivantes au kilo, 17 fr. 50. Dindons saignés et vidés au kilo : petits, jusqu'à 5 kilo 500, au kilo, 25 fr. ; gros, au kilo, 23 fr.

Dindes saignés et vidées, au kilo : petites (jusqu'à 4 kilos), 32 fr. ; moyennes, de 4 à 5 kilos, au kilo, 30 ; grosses, au kilo, 25 fr.

Lapins domestiques vivants, au kilo, 12 fr. Lapins vidés avec tête et pattes, au kilo, 25 fr.

### Déclaration d'association

L'« Officiel » publie la déclaration d'association suivante : « Union sportive Gorseoise », But : éducation physique. Siège : mairie de Gorses (Lot).

### LE SECOURS NATIONAL FAIT APPEL AUX JEUNES ENFANTS

C'est aux jeunes enfants du Département du Lot que je m'adresse.

Vous le savez sans doute, chers petits, vos parents se sont montrés très gentils. Ils ont su, par la voix de M. le Maréchal Pétain, notre chef aimé et respecté, qu'il y avait dans le pays, des réfugiés, des Lorrains et aussi, là-bas, très loin, des prisonniers qui avaient besoin de vêtements chauds, de chaussures, qu'il fallait leur donner pour éviter qu'ils aient froid ; et vos chers parents ont répondu avec beaucoup de cœur et de générosité. Ils ont donné dans notre Département, en argent, près de 200.000 francs à l'heure actuelle. En vêtements, en linge, des tonnes et des tonnes, 9 tonnes et rien que pour Cahors. Tout cela apporté au Secours National, qui le remettra aux malheureux et aux prisonniers par l'intermédiaire de la Croix-Rouge.

Nous voudrions vous associer à cette œuvre d'entraide entre Français.

Noël approche, vous attendez avec impatience cette nuit qui vous apportera de belles surprises.

Mais cette année le Père Noël ne trouve plus beaucoup de jouets neufs, et pourtant tous ces petits réfugiés lorrains et autres sont habitués comme vous à recevoir leurs cadeaux. Comment faire pour qu'eux aussi aient un peu de joie dans leur malheur ? Je vais vous proposer quelque chose : regardez parmi vos jouets, vous en trouverez certainement quelques-uns en assez bon état, vous les offrirez au Secours National, qui les distribuera à vos jeunes camarades.

Je vous livre cette idée dès à présent afin que vous ayez tout le temps nécessaire pour chercher, ou peut-être réparer les jouets vous voulez donner.

Bientôt je vous dirai à quel faut les porter. Vous serez, j'en suis sûr, très fier, avec papa et maman, de les remettre à ceux qui seront chargés de les recueillir. Votre Noël sera plus gai, plus heureux, puisque vous saurez que vous avez contribué, à répandre, vous aussi, du bonheur et de la joie dans le cœur de vos camarades malheureux.

A bientôt, chers petits compatriotes. Le Délégué départemental, P. ORLIAC.

### A VOUS, JEUNES RÉFUGIÉS !

Jeunes réfugiés, qui ne pouvez rentrer chez vous, les Compagnons de France vous tendent la main.

Ils savent que l'épreuve que vous avez endurée est lourde, ils connaissent la grandeur de vos sacrifices, ils estiment à leur juste mesure les mérites qui vous sont acquis.

Vous, de 16 à 20 ans, qui vous sentez attirés par un noble idéal et par la volonté de servir et de connaître la France, venez chez nous, nous vous attendons.

Vous, au-dessus de 20 ans, qui voulez vous dévouer à vos jeunes frères, venez chez nous, nous vous apprendrons à être Chef.

Si vous n'avez pas de métier, nous vous en apprendrons et vous en donnerons un.

Si vous n'avez pas d'enthousiasme, nous vous donnerons le nôtre.

Si vous n'avez plus de joie, nous vous enseignerons le secret d'être toujours joyeux.

Si vous vous sentez trop seuls, nous sommes vos frères.

Venez, et la vie vous réapparaîtra dans ce qu'elle a de plus noble et de plus beau. Venez, les Compagnons de France vous attendent les bras ouverts et seront si heureux de vous recevoir...

G. M., Compagnons de France, 3, rue Victor-Hugo, Périgueux.

### DEMANDES DE WAGONS

Les Industriels et Commerçants qui prévoient des besoins de wagons pour le mois de janvier 1941 sont invités à s'adresser de toute urgence à la Chambre de Commerce du Lot, quai Cavaignac, à Cahors, qui leur fournira les indications nécessaires pour établir leur demande.

### Inspection divisionnaire du travail

Une inspection divisionnaire du Travail et de la main-d'œuvre est créée à Limoges. Parmi les départements qui sont attribués à cette 13<sup>e</sup> circonscription, nous relevons le Lot.

### La ration des pâtes alimentaires

Le Secrétaire d'Etat au ravitaillement annonce que pour ceux qui n'ont pu avoir leur ration de pâtes en novembre, le coupon n° 4 est valable jusqu'au 31 décembre.

### L'Agence Havas a réouvert ses Services de Publicité au Siège Central

62, rue de Richelieu, Paris (2<sup>e</sup>) et dans 15 Succursales de la zone occupée.

LA CRUE DU LOT
Les pluies torrentielles qui se sont abattues ces derniers jours sur notre région ont provoqué une sérieuse crue du Lot, qui atteignit le 11 décembre à midi 4 m. 50 au-dessus de l'étiage, soit 3 m. 40 en dessous de la trop célèbre crue de 1927.

UNE FÊTE DE LA ST-NICOLAS
Dimanche 8 décembre, à l'occasion de la St-Nicolas, une organisation de notre ville a reçu à sa Permanence Cadurcienne une centaine d'enfants réfugiés dans notre ville.

SECOURS NATIONAL
Grâce aux dons si largement recueillis au cours de la récente campagne d'hiver le Secours National est en mesure de distribuer dès maintenant vêtements, chaussures, etc.

LOGEMENTS VACANTS
Le Maire de Cahors adresse un pressant appel à la population pour l'inviter à faire connaître à la Mairie les logements vacants.

GROUPEMENT D'ACHAT ET DE REPARTITION DE VIANDE
Le groupement nous communique: Il est rappelé à MM. les bouchers et charcutiers du département qu'ils doivent adresser sans délai au siège du groupement, 48, rue de la Barre, à Cahors, les tickets bleus et gris de viande ou matière grasse qui leur ont été remis par la clientèle du 22 septembre au 23 octobre 1940.

ARRÊTÉ, ÉVADÉ ET REPRIS
Le nommé Cabriden, qui habitait Cahors, où il avait été arrêté et dirigé sur le camp de concentration de Vernhet (Ariège).

CHRONIQUE DES THÉÂTRES
Grand gala au Théâtre municipal
C'est demain vendredi qu'aura lieu au Théâtre municipal la représentation de grand gala donnée par Félix Paquet, le célèbre fantaisiste entouré de l'humoriste au piano Bétové, du dessinateur-express de la radio Georges Bastia, du dynamique Pascal Bastia, de la ravissante Maryse Marly et de la trépidante Sylvia Staile, et du fameux chansonnier rosse Jean Marsac, qui présentera aussi les Jeux de Questions... C'est le programme de grand gala que vous pourrez applaudir, en louant bien entendu de suite vos places, en Prix de 15 à 25 fr.

Les Sports

STADE CADURCIEN - RUGBY
Vendredi 13 décembre, à 20 h. 30, au siège social, Café Tivoli, réunion de tous les joueurs de rugby.

SPORT-BOULES
Dimanche 8 décembre se sont joués sur les terrains de la place des Acacias les premier et deuxième tour du Concours de Maître Bouliste organisé par le journal « La Dépêche ».

AU PALAIS DES FÊTES
Jeudi 19 décembre, en soirée à 20 heures, le Groupe Artistique de décentralisation théâtrale présentera au Palais des Fêtes

TROIS ET UNE...
comédie gaie en 3 actes, le chef-d'œuvre de Denys Amiel.

CONSEIL AUX FEMMES
Voici un moyen simple d'éviter les mille misères de votre sexe, et de conserver fraîcheur et jeunesse: prendre aux changements de saison et au moindre signe de fatigue des Gouttes Floride.

ARRONDISSEMENT DE CAHORS
Montcuq
Carnet de deuil. — Samedi soir, 7 décembre, ont eu lieu, à l'Eglise Saint-Hilaire, les obsèques de Mme Guiraud Marie, Vve Lacoste, décédée à Montcuq, à l'âge de 81 ans.

ARRONDISSEMENT DE FIGEAC
Saint-Céré
Pour les réfugiés lorrains. — Les familles de réfugiés lorrains arrivés récemment dans la commune n'ont pu faire en temps voulu provision de bois sec pour l'hiver.

ARRONDISSEMENT DE GOURDON
Caniac
Décès. — Nous avons la douleur d'annoncer la mort de M. Baldy Pierre, notre regretté et si sympathique boulanger, décédé à la suite d'une congestion.

ARRONDISSEMENT DE GOURDON
Caniac
AVIS DE DECES
La Supérieure et les Religieuses de Nevers font part de la perte douloureuse qu'elles viennent d'éprouver dans la mort de leur regretté

ARRONDISSEMENT DE GOURDON
Caniac
AVIS DE DECES
Les familles PAUG, GAYA, COMTE, ALAGNOU et tous les autres parents vous font part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

ARRONDISSEMENT DE GOURDON
Caniac
AVIS DE DECES
Mme Veuve Anna PUIG
décédée le 12 décembre dans sa 69<sup>e</sup> année, munie des Sacraments de l'Eglise et vous prie d'assister à ses obsèques qui auront lieu dans la Chapelle de leur Etablissement vendredi 13 courant à 9 h. 1/2.

ARRONDISSEMENT DE GOURDON
Caniac
REMERCIEMENTS
Monsieur Jean BOURGOUIN et ses enfants: Madame Veuve René BOURGOUIN; Monsieur CHARDIN remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont donné des marques de sympathie, ainsi que celles qui ont bien voulu assister aux obsèques de

ARRONDISSEMENT DE GOURDON
Caniac
REMERCIEMENTS
Monsieur Jean BOURGOUIN et ses enfants: Madame Veuve René BOURGOUIN; Monsieur CHARDIN remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont donné des marques de sympathie, ainsi que celles qui ont bien voulu assister aux obsèques de

ARRONDISSEMENT DE GOURDON
Caniac
REMERCIEMENTS
Monsieur Jean BOURGOUIN et ses enfants: Madame Veuve René BOURGOUIN; Monsieur CHARDIN remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont donné des marques de sympathie, ainsi que celles qui ont bien voulu assister aux obsèques de

ARRONDISSEMENT DE GOURDON
Caniac
REMERCIEMENTS
Monsieur Jean BOURGOUIN et ses enfants: Madame Veuve René BOURGOUIN; Monsieur CHARDIN remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont donné des marques de sympathie, ainsi que celles qui ont bien voulu assister aux obsèques de

ARRONDISSEMENT DE GOURDON
Caniac
REMERCIEMENTS
Monsieur Jean BOURGOUIN et ses enfants: Madame Veuve René BOURGOUIN; Monsieur CHARDIN remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont donné des marques de sympathie, ainsi que celles qui ont bien voulu assister aux obsèques de

ARRONDISSEMENT DE GOURDON
Caniac
REMERCIEMENTS
Monsieur Jean BOURGOUIN et ses enfants: Madame Veuve René BOURGOUIN; Monsieur CHARDIN remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont donné des marques de sympathie, ainsi que celles qui ont bien voulu assister aux obsèques de

ARRONDISSEMENT DE GOURDON
Caniac
REMERCIEMENTS
Monsieur Jean BOURGOUIN et ses enfants: Madame Veuve René BOURGOUIN; Monsieur CHARDIN remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont donné des marques de sympathie, ainsi que celles qui ont bien voulu assister aux obsèques de

ARRONDISSEMENT DE GOURDON
Caniac
REMERCIEMENTS
Monsieur Jean BOURGOUIN et ses enfants: Madame Veuve René BOURGOUIN; Monsieur CHARDIN remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont donné des marques de sympathie, ainsi que celles qui ont bien voulu assister aux obsèques de

ARRONDISSEMENT DE GOURDON
Caniac
REMERCIEMENTS
Monsieur Jean BOURGOUIN et ses enfants: Madame Veuve René BOURGOUIN; Monsieur CHARDIN remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont donné des marques de sympathie, ainsi que celles qui ont bien voulu assister aux obsèques de

ARRONDISSEMENT DE GOURDON
Caniac
REMERCIEMENTS
Monsieur Jean BOURGOUIN et ses enfants: Madame Veuve René BOURGOUIN; Monsieur CHARDIN remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont donné des marques de sympathie, ainsi que celles qui ont bien voulu assister aux obsèques de

Arrondissement de Figeac

Saint-Céré
Pour les réfugiés lorrains. — Les familles de réfugiés lorrains arrivés récemment dans la commune n'ont pu faire en temps voulu provision de bois sec pour l'hiver.

ARRONDISSEMENT DE GOURDON
Caniac
AVIS DE DECES
La Supérieure et les Religieuses de Nevers font part de la perte douloureuse qu'elles viennent d'éprouver dans la mort de leur regretté

ARRONDISSEMENT DE GOURDON
Caniac
AVIS DE DECES
Les familles PAUG, GAYA, COMTE, ALAGNOU et tous les autres parents vous font part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

ARRONDISSEMENT DE GOURDON
Caniac
AVIS DE DECES
Mme Veuve Anna PUIG
décédée le 12 décembre dans sa 69<sup>e</sup> année, munie des Sacraments de l'Eglise et vous prie d'assister à ses obsèques qui auront lieu dans la Chapelle de leur Etablissement vendredi 13 courant à 9 h. 1/2.

ARRONDISSEMENT DE GOURDON
Caniac
REMERCIEMENTS
Monsieur Jean BOURGOUIN et ses enfants: Madame Veuve René BOURGOUIN; Monsieur CHARDIN remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont donné des marques de sympathie, ainsi que celles qui ont bien voulu assister aux obsèques de

ARRONDISSEMENT DE GOURDON
Caniac
REMERCIEMENTS
Monsieur Jean BOURGOUIN et ses enfants: Madame Veuve René BOURGOUIN; Monsieur CHARDIN remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont donné des marques de sympathie, ainsi que celles qui ont bien voulu assister aux obsèques de

ARRONDISSEMENT DE GOURDON
Caniac
REMERCIEMENTS
Monsieur Jean BOURGOUIN et ses enfants: Madame Veuve René BOURGOUIN; Monsieur CHARDIN remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont donné des marques de sympathie, ainsi que celles qui ont bien voulu assister aux obsèques de

ARRONDISSEMENT DE GOURDON
Caniac
REMERCIEMENTS
Monsieur Jean BOURGOUIN et ses enfants: Madame Veuve René BOURGOUIN; Monsieur CHARDIN remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont donné des marques de sympathie, ainsi que celles qui ont bien voulu assister aux obsèques de

ARRONDISSEMENT DE GOURDON
Caniac
REMERCIEMENTS
Monsieur Jean BOURGOUIN et ses enfants: Madame Veuve René BOURGOUIN; Monsieur CHARDIN remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont donné des marques de sympathie, ainsi que celles qui ont bien voulu assister aux obsèques de

ARRONDISSEMENT DE GOURDON
Caniac
REMERCIEMENTS
Monsieur Jean BOURGOUIN et ses enfants: Madame Veuve René BOURGOUIN; Monsieur CHARDIN remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont donné des marques de sympathie, ainsi que celles qui ont bien voulu assister aux obsèques de

ARRONDISSEMENT DE GOURDON
Caniac
REMERCIEMENTS
Monsieur Jean BOURGOUIN et ses enfants: Madame Veuve René BOURGOUIN; Monsieur CHARDIN remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont donné des marques de sympathie, ainsi que celles qui ont bien voulu assister aux obsèques de

ARRONDISSEMENT DE GOURDON
Caniac
REMERCIEMENTS
Monsieur Jean BOURGOUIN et ses enfants: Madame Veuve René BOURGOUIN; Monsieur CHARDIN remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont donné des marques de sympathie, ainsi que celles qui ont bien voulu assister aux obsèques de

ARRONDISSEMENT DE GOURDON
Caniac
REMERCIEMENTS
Monsieur Jean BOURGOUIN et ses enfants: Madame Veuve René BOURGOUIN; Monsieur CHARDIN remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont donné des marques de sympathie, ainsi que celles qui ont bien voulu assister aux obsèques de

ARRONDISSEMENT DE GOURDON
Caniac
REMERCIEMENTS
Monsieur Jean BOURGOUIN et ses enfants: Madame Veuve René BOURGOUIN; Monsieur CHARDIN remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont donné des marques de sympathie, ainsi que celles qui ont bien voulu assister aux obsèques de

ARRONDISSEMENT DE GOURDON
Caniac
REMERCIEMENTS
Monsieur Jean BOURGOUIN et ses enfants: Madame Veuve René BOURGOUIN; Monsieur CHARDIN remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont donné des marques de sympathie, ainsi que celles qui ont bien voulu assister aux obsèques de

ARRONDISSEMENT DE GOURDON
Caniac
REMERCIEMENTS
Monsieur Jean BOURGOUIN et ses enfants: Madame Veuve René BOURGOUIN; Monsieur CHARDIN remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont donné des marques de sympathie, ainsi que celles qui ont bien voulu assister aux obsèques de

ARRONDISSEMENT DE GOURDON
Caniac
REMERCIEMENTS
Monsieur Jean BOURGOUIN et ses enfants: Madame Veuve René BOURGOUIN; Monsieur CHARDIN remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont donné des marques de sympathie, ainsi que celles qui ont bien voulu assister aux obsèques de

ARRONDISSEMENT DE GOURDON
Caniac
REMERCIEMENTS
Monsieur Jean BOURGOUIN et ses enfants: Madame Veuve René BOURGOUIN; Monsieur CHARDIN remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont donné des marques de sympathie, ainsi que celles qui ont bien voulu assister aux obsèques de

ARRONDISSEMENT DE GOURDON
Caniac
REMERCIEMENTS
Monsieur Jean BOURGOUIN et ses enfants: Madame Veuve René BOURGOUIN; Monsieur CHARDIN remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont donné des marques de sympathie, ainsi que celles qui ont bien voulu assister aux obsèques de

ARRONDISSEMENT DE GOURDON
Caniac
REMERCIEMENTS
Monsieur Jean BOURGOUIN et ses enfants: Madame Veuve René BOURGOUIN; Monsieur CHARDIN remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont donné des marques de sympathie, ainsi que celles qui ont bien voulu assister aux obsèques de

ARRONDISSEMENT DE GOURDON
Caniac
REMERCIEMENTS
Monsieur Jean BOURGOUIN et ses enfants: Madame Veuve René BOURGOUIN; Monsieur CHARDIN remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont donné des marques de sympathie, ainsi que celles qui ont bien voulu assister aux obsèques de

PETITES ANNONCES

A VENDRE fontaine étain Louis XV. S'adresser au bureau du Journal.

DENTIFRICE tube Marielle, Crème à raser Marielle. Exklusivité: dépôt, expedition, 3, rue Portail-Alban, Cahors.

REVUE fém. mode cherche agent pour recruter abonnés. Ecr. ILLUSTRÉ, 32, r. République, Lyon.

ON DEMANDE femme de ménage, deux après-midi par semaine. S'adresser: Marty, 60, avenue de Toulouse, Cahors.

AVIS DE DECES
Madame E. DELFAU; Madame et Monsieur FREYSSINET;

Monsieur Gabriel DELFAU
Maître de Sénallac-Lauzès
Chevalier de la Légion d'honneur

P.F.G., 71, Bd Gambetta, CAHORS
COMMUNE DE CARDAILLAC
Exécution de la loi du 20 août 1881

Projet de reconnaissance
du chemin rural de Malpech
Extrait de l'arrêté du 6 décembre 1940 ordonnant l'enquête

Article 1<sup>er</sup>. — Les pièces composant le projet de reconnaissance d'un chemin rural de la commune de Cardailiac restant déposées pendant dix jours, du 17 décembre 1940 au 26 décembre 1940, à la mairie de cette commune où les habitants pourront en prendre connaissance sans déplacement.

Article 2. — A l'expiration de ce délai, et pendant les trois jours qui suivront, Monsieur Lavernhe, maire du Bouyssou, Commissaire-enquêteur, recevra à la mairie de ladite commune les déclarations écrites ou verbales des habitants sur l'utilité de la reconnaissance projetée.

Article 3. — Les présentes dispositions annulent celles contenues dans notre arrêté du 15 novembre 1940.

Article 4. — Les présentes dispositions annulent celles contenues dans notre arrêté du 15 novembre 1940.

Article 1<sup>er</sup>. — Les pièces composant le projet de reconnaissance d'un chemin rural de la commune de Cardailiac restant déposées pendant dix jours, du 17 décembre 1940 au 26 décembre 1940, à la mairie de cette commune où les habitants pourront en prendre connaissance sans déplacement.

Article 2. — A l'expiration de ce délai, et pendant les trois jours qui suivront, Monsieur Lavernhe, maire du Bouyssou, Commissaire-enquêteur, recevra à la mairie de ladite commune les déclarations écrites ou verbales des habitants sur l'utilité de la reconnaissance projetée.

Article 3. — Les présentes dispositions annulent celles contenues dans notre arrêté du 15 novembre 1940.

Article 4. — Les présentes dispositions annulent celles contenues dans notre arrêté du 15 novembre 1940.

Article 1<sup>er</sup>. — Les pièces composant le projet de reconnaissance d'un chemin rural de la commune de Cardailiac restant déposées pendant dix jours, du 17 décembre 1940 au 26 décembre 1940, à la mairie de cette commune où les habitants pourront en prendre connaissance sans déplacement.

Article 2. — A l'expiration de ce délai, et pendant les trois jours qui suivront, Monsieur Lavernhe, maire du Bouyssou, Commissaire-enquêteur, recevra à la mairie de ladite commune les déclarations écrites ou verbales des habitants sur l'utilité de la reconnaissance projetée.

Article 3. — Les présentes dispositions annulent celles contenues dans notre arrêté du 15 novembre 1940.

Article 4. — Les présentes dispositions annulent celles contenues dans notre arrêté du 15 novembre 1940.

Article 1<sup>er</sup>. — Les pièces composant le projet de reconnaissance d'un chemin rural de la commune de Cardailiac restant déposées pendant dix jours, du 17 décembre 1940 au 26 décembre 1940, à la mairie de cette commune où les habitants pourront en prendre connaissance sans déplacement.

Article 2. — A l'expiration de ce délai, et pendant les trois jours qui suivront, Monsieur Lavernhe, maire du Bouyssou, Commissaire-enquêteur, recevra à la mairie de ladite commune les déclarations écrites ou verbales des habitants sur l'utilité de la reconnaissance projetée.

ETUDE de Maître Jean FABRE Notaire à Cahors

AUGMENTATION DE CAPITAL ET MODIFICATION AUX STATUTS
Suivant contrat reçu par Maître Jean FABRE, notaire à Cahors (Lot), le 23 novembre 1940, enregistré à Cahors (A.C.) le 7 novembre 1940, Volume: 781, Folio: 47, Numéro: 211;

Messieurs Pierre VIGAN, carrossier, demeurant à Cahors, avenue de Toulouse; Georges IMBERT, négociant en bois, industriel, demeurant à Cahors, avenue de Toulouse; et Théodore CAMPAGNAC, mécanicien, demeurant à Cahors, avenue de l'Abattoir;

Ont apporté les modifications suivantes aux statuts originaux:

I. — AUGMENTATION DE CAPITAL
Le capital social, primitivement fixé à la somme de VINGT-CINQ MILLE FRANCS, est porté à la somme de CINQUANTE MILLE FRANCS, résultant de l'apport

Par Monsieur VIGAN, d'une somme de DIX MILLE FRANCS en espèces, ci 10.000
Par Monsieur IMBERT, d'une somme en espèces de HUIT MILLE FRANCS, ci 8.000
Par Monsieur CAMPAGNAC, d'une somme en espèces de SEPT MILLE FRANCS, ci 7.000

Ensemble: VINGT-CINQ MILLE FRANCS, ci 25.000
De sorte que, par suite de ces nouveaux apports, les dits associés sus-nommés sont maintenant porteurs, savoir:

Monsieur VIGAN, de vingt parts sociales, représentant VINGT MILLE FRANCS, ci 20.000
Monsieur IMBERT, de seize parts sociales, représentant SEIZE MILLE FRANCS, ci 16.000
Et Monsieur CAMPAGNAC, de quatre parts sociales, représentant QUATRE MILLE FRANCS, ci 4.000

Total égal au nouveau capital social: CINQUANTE MILLE FRANCS, ci 50.000

II. — MODIFICATION AUX STATUTS
En outre, au dernier paragraphe de l'article 22 ainsi conçu: « Chacun des associés aura le droit de demander la dissolution de la Société au cas où deux inventaires consécutifs révélèrent une perte de moitié du capital social, mais il devra user de ce droit dans le mois qui suivra la clôture de l'inventaire », il est ajouté le paragraphe suivant:

« En cas de perte des trois-quarts du capital social, le gérant est tenu de consulter les associés à l'effet de statuer sur la question de savoir s'il y a lieu de prononcer la dissolution de la Société, la décision des associés est, dans tous les cas, rendue publique. »

« A défaut, par le gérant, de consulter les associés comme dans le cas où ceux-ci n'auraient pu délibérer régulièrement, tout intéressé peut demander la dissolution de la Société devant les Tribunaux. »

Aucune autre modification n'est apportée aux statuts originaux de la Société.

Une expédition de l'acte ci-dessus a été déposée au Greffe du Tribunal de commerce de Cahors, le 4 décembre 1940.

Pour insertion: J. FABRE.

ETUDE DE Maître Pierre DESPRATS AVUÉ A CAHORS
rue du Portail-Alban, n° 10

Assistance Judiciaire
Décision du 23 octobre 1939

D'un jugement rendu contradictoirement par le Tribunal civil de Cahors, le onze juillet mil neuf cent quarante, enregistré et signifié à avoué et à partie.

Entre: Monsieur Marcel CUBAYNES, journaliste, demeurant à Cahors, rue de l'Université, numéro vingt-sept.

Et: Madame Zoé CLARET, épouse Marcel CUBAYNES, domiciliée de droit avec son époux, mais autorisée à résider et résidant en fait chez ses parents, à Bigues, commune de L'Hospitalet (Lot).

Il appert que le divorce a été prononcé entre les époux CUBAYNES-CLARET au profit du mari et aux torts et griefs de la femme.

A Cahors, le huit décembre mil neuf cent quarante.

Pour extrait: signé: DESPRATS.

Feuilleton du « Journal du Lot » 88

MAX DU VEUZIT

Rien qu'une nuit

Machinalement, Ruitz tira de sa poche un briquet d'émail avec lequel il alluma la cigarette qu'il avait conservée éteinte jusqu'ici.
— Il accomplissait d'ailleurs ces divers gestes dans une sorte de léthargie, sa pensée étant trop absorbée pour y prendre une part active.

mais je ne vois pas très bien à quoi rime cet étalage de sentiments... l'autre jour, encore, avec votre maman...
— Je vous ai expliqué qu'il me fallait rassurer ma mère.
— Oui, je sais... je n'oublie pas! Je ne vous en blâme pas, d'ailleurs. C'était très bien... toute cette imagination tenait presque du naturel...
— C'est plus facile, je crois, d'inventer que de dépendre la vérité, fille, toute songeuse. On brode on embellit, on pare l'existence...

suis contente de penser que peut-être vous allez en souffrir.
Depuis quelques instants, Miguel s'était levé et arpentait la chambre, les sentiments tumultueux qui l'agitaient ne permettant pas à un homme aussi pétulant que lui de rester en place.
Les paroles d'Orane, son cri de victoire, bien féminin, le clouèrent au sol devant elle.
Devenu très attentif, il fixait sur sa femme des yeux inquisiteurs.
— De quelle femme parlez-vous? Précisez; insistait-il dans une sorte de stupeur inquiète.
— D'elle! riposta la jeune femme, toute frémissante. Peut-être la fille du général espagnol dont vous nous avez parlé... Je ne sais pas, moi! Elle, enfin! Elle!
— Elle, répéta-t-il en songe. Mais qui vous a dit? s'inquiéta-t-il tout à coup. Qui vous a raconté que j'ai... ailleurs?
— Vous.
— Moi!
Une stupefaction bouleversait le visage du jeune homme.
— Oui, vous! Enfin, c'est pareil! — Comment, pareil? Que vous a-t-il jamais dit de ce sujet?
— Que vous ne m'aimez plus.
— Il la fixa bizarrement, comme s'il se trouvait en face d'une inconnue ou d'une énigme.
— Et ceci vous a donné à croire... — Oui, parce que vous ne parlez pas ainsi au début... même à mon père, vous aviez avoué certains sentiments qu'aujourd'hui vous reniez avec vigueur.

— Et alors?
— Alors, tout le monde sait que quand un mari cesse d'aimer sa femme et qu'il lui crève son indifférence en pleine figure, c'est qu'il en aime une autre. Ceci est de toute évidence.
— Très probable en effet, approuva-t-il allègrement.
— Vous voyez, vous approuvez! Ruitz ne répliqua pas.
Une lueur singulière animait ses yeux sombres; pourtant, il ne se départissait pas de son apparence glaciale.
— Vous êtes une drôle de petite bonne femme, Orane, murmura-t-il. On croit vous connaître et on vous découvre tous les jours.
— Parce que je suis capable de haine, répliqua-t-elle, farouche.
— De haine... et aussi d'amour, peut-être?
Quelles pensées intérieures habitait l'homme, pendant que ses yeux rivés sur ceux de la jeune femme semblaient vouloir fouiller son âme jusqu'au fond?
— Et c'est contre cette autre femme que vous vous êtes dressée, Orane? demanda-t-il avec douceur. C'est pour l'atteindre que vous avez crié, au plein jour, vos sentiments... et ceux que vous m'attribuez officiellement?
— Oui. Pour l'atteindre... et vous atteindre également.
Sa voix avait perdu toute arrogance. Ce n'était plus que celle d'une petite fille qui avoue ses fautes et qui s'attend à en subir le châtiement. Cependant elle demeurait rigide et dressée devant lui, et comme il la regardait de trop près, elle tourna la tête pour lui dérober une larme qui roulait encore sur sa joue.

— Orane prononça Ruitz très bas. Ma petite Orane.
— Ses mains la saisirent aux épaules pour la maintenir devant lui.
— Mon Dieu, est-il possible? Vous avez été jalouse, Orane!
La voix de l'homme tremblait, tout son être d'ailleurs frissonnait d'émotion.
La jeune femme s'était caché le visage dans ses mains, car à la première larme, une autre avait succédé. C'était maintenant, tout un orage qui débordait.
— Comme Ruitz l'attirait contre lui, elle n'eut qu'à baisser un peu la tête pour enfouir son visage sur l'épaule masculine et mieux dérober sa gêne.
— Vous avez été jalouse, Orane, répéta-t-il très bas, jalouse, mi quérira! Et tout à coup, ce fut comme une explosion:
— Santa Madona, soyez bénie! Elle m'aime!
Eperdu de joie, il relevait le petit minois mouillé de larmes, où le regard seul disait tout ce que les lèvres n'avaient jamais voulu prononcer.
— Ma chérie! Mon amour! Comment avez-vous pu douter? Mais je vous aime, bien-aimée! Je n'aime que vous! Je n'ai jamais cessé de vous aimer.
— Comme elle secouait la tête, ne voulant pas paraître le croire si vite, il l'attira plus fort contre lui, la couvrit de baisers.
— Tais-toi, balbutiait-il. Ne me dis pas que tu as pu douter de moi. Je

l'aime! Je t'ai aimée dès la première minute... là-bas, à Barcelone, quand mes yeux ont rencontré les tiens. Ce fut comme un mal subit qui s'abattait sur moi: je fus ensorcelé et je n'ai jamais recouvré, depuis, ma raison tout entière.
Elle l'écoutait en silence, rancunière et émue en même temps, les yeux clos, blottie entre ses bras comme dans un refuge naturel enfin reconquis. Les mots d'amour résonnaient en elle divinement... c'était une musique céleste qui endormait toutes ses peines... un anesthésique qui dissipait toutes ses rancœurs saugrenues.
— Parce qu'elle demeurait contre lui, sans parole, il crut qu'elle doutait encore.
— Voulez-vous la preuve, ma bien-aimée, que je n'ai jamais cessé de vous aimer? proposa-t-il.
— En même temps, lui tenant les mains, il l'attira auprès de lui, sur le divan:
— Venez, asseyez-vous là... je vais vous montrer...
— Sortant son portefeuille de sa poche, il ajouta:
— Cherchez-la dedans, nieta... toutes mes pauvres reliques, qui ne m'ont jamais quitté, vous diront quelle place vous occupez en mon âme... Tenez, voici notre acte de mariage, la médaille que vous m'avez remise à Barcelone, et les deux photos que j'ai réussi à prendre de vous, une fois que j'étais à bout de courage.